



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-203

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2020

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire

R24-2020-08-14-005 - 2020-DOS-DM-0059 modif composition comit experts 2020 p-publ
(2 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire

R24-2020-08-14-005

2020-DOS-DM-0059 modif composition comit experts
2020 p-publ

Arrêté N° 2020-DOS-DM-0059 Modifiant l'arrêté n°2018-OS-DM-0078 fixant la composition du comité d'experts chargé de rendre un avis sur les demandes de stérilisation des personnes placées sous tutelle ou curatelle

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Arrêté N° 2020-DOS-DM-0059

Modifiant l'arrêté n°2018-OS-DM-0078 fixant la composition du comité d'experts chargé de rendre un avis sur les demandes de stérilisation des personnes placées sous tutelle ou curatelle

Vu le code de santé publique et notamment ses articles L. 2123-1, L. 2123-2, R. 2123-1 à R. 2123-7 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu la décision n°2019-DG-DS-0004 en date du 17 avril 2019 portant délégation de signature au siège de l'ARS Centre Val de Loire ;

Vu l'arrêté n°2018-OS-DM-0078 du 25 septembre 2018 fixant la composition du comité d'experts chargé de rendre un avis sur les demandes de stérilisation des personnes placées sous tutelle ou curatelle ;

Vu l'arrêté n°2019-DOS-DM-0036 du 29 mai 2019 modifiant la composition du comité d'experts chargé de rendre un avis sur les demandes de stérilisation des personnes placées sous tutelle ou curatelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la proposition du docteur Julie PATERNOTTE, CHRU de Tours et CH de Chinon en qualité de titulaire est actée en remplacement du docteur Annie JACQUET, CHRU de Tours et modifie comme suit la composition du comité d'experts :

En qualité de médecins spécialistes qualifiés en gynécologie-obstétrique :

Titulaires : Dr. Jérôme POTIN – Centre hospitalier régional et universitaire de Tours.
Dr. Julie PATERNOTTE – Centre hospitalier universitaire de Tours
et centre hospitalier de Chinon.

Suppléantes : Dr. Yaëlle SARFATI – Centre hospitalier de Blois.
Dr Anna RAMOS – Centre hospitalier régional d'Orléans

En qualité de médecin psychiatre :

Titulaire : Dr. Pascale VAGAPOFF, Ets Public de santé Mentale du Loiret G 01
Fleury-les-Aubrais (CHD Daumezon)

Suppléant : Dr. Guy LEMELE Ets Public de santé Mentale du Loiret
Fleury-les-Aubrais (CHD Daumezon)

En qualité de représentants d'associations de personnes mentionnées à l'article L. 2123-2 du code de santé publique :

Titulaires : M. Jean-Paul GUICHARD Association pour l'Accompagnement des
Personnes en situation de handicap dans le Loiret à 45000 ORLEANS.
Mme Catherine CHARLE, Vice-Présidente de l'ADAPEI 41, Les Papillons
Blancs.

Suppléants : M. Michel DELAMARRE, représentant l'ACESM) Association pour la Protection de l'enfance à Blois (41) et Enfance Heureuse à Nouan-le-Fuzelier.
Mme Anne-Cécile CHAPUIS, CREA Centre.

Article 2 : la durée de mandat est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : la directrice de l'offre sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre- Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 août 2020
Pour le Directeur général de l'Agence
régionale de santé du Centre-Val de Loire,
la directrice-adjointe de l'offre sanitaire,
Signé : Agnès HUBERT-JOUANNEAU